

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JUIN 2021

Délibération n° DEL2021_06_16

Intitulé : DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE ATOUMOD

Aménagement de l'espace et urbanisme - - Aménagement de l'espace et urbanisme

*

L'an deux mille vingt et un, le dix sept juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Ste Marie des Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 11 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 11 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 36 Représentés : 5

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents :

Monsieur Jean Louis LUC, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique MACE, Madame Celine DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE.

Madame Natacha BLY est nommée secrétaire de séance.

*

Monsieur Eric RENEE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La ville d'Yvetot est adhérente au Syndicat Mixte Atoumod.

Le Syndicat mixte Atoumod, créé par arrêté préfectoral du 3 juillet 2015, regroupe à ce jour quinze autorités organisatrices de transport normandes et a pour objet la coordination multimodale des déplacements par transport public en Normandie.

Conformément à l'article L1231-10 du code des transports, il est compétent pour coordonner les services organisés par les autorités organisatrices de la mobilité qui en sont membres, mettre en place un système d'information à l'intention des usagers ainsi qu'une tarification coordonnée et des titres de transport uniques ou unifiés.

L'adhésion au syndicat permettra de développer l'intermodalité entre les réseaux ferroviaire, interurbains et urbains en Normandie, et de bénéficier des fournitures et services mis à disposition par celui-ci au titre de ses compétences en matière d'intermodalité, au bénéfice des usagers et sur la base d'une mutualisation de moyens destinée à réduire les dépenses publiques.

Le transfert de la compétence mobilité des communes vers la communauté de communes Yvetot Normandie entraîne le transfert de la gestion du service de transport régulier Vikibus actuellement organisé par la ville d'Yvetot.

Afin de continuer à organiser le service Vikibus comme actuellement, il convient d'adhérer au Syndicat Mixte Atoumod, en représentation-substitution à la ville d'Yvetot.

La participation financière de la commune d'Yvetot au fonctionnement du Syndicat, dont le taux est fixé à ce jour à 0,24 %, représente 6 003 € en 2020.

Pour cette adhésion et pour représenter la Communauté de Communes Yvetot Normandie auprès du Syndicat Mixte Atoumod, un représentant titulaire et un suppléant doivent être désignés.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

vu le Code général des collectivités territoriales,
 vu la loi n°2019-1428 d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019,
 vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 portant transfert à la Communauté de Communes Yvetot Normandie de la compétence d'organisation de la mobilité sur son ressort territorial, au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports,
 vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Atoumod,
 vu les statuts du Syndicat Mixte Atoumod, et notamment son article 12.1,
 considérant que le Syndicat comporte actuellement les quinze adhérents suivants :

- la région Normandie,
- la Métropole Rouen Normandie,
- la communauté urbaine de Caen la mer,
- la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
- la communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie,
- la communauté d'agglomération Seine-Eure,
- la communauté d'agglomération Lisieux-Normandie,
- la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo
- la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglo
- la communauté d'agglomération de la Région Dieppoise aussi dénommée Dieppe-Maritime,
- la communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral Agglo
- la ville d'Yvetot,
- la ville de Coutance,
- la ville de Pont Audemer,
- la ville de Bernay,

considérant, conformément aux dispositions de l'article L.5721-6-3 du CGCT, qu'une commune peut être autorisée par le représentant de l'État dans le département à se retirer d'un Syndicat Mixte si, à la suite d'une modification des compétences de cette personne morale, sa participation au syndicat mixte est devenue sans objet,

considérant la demande de retrait de la commune d'Yvetot du Syndicat Mixte Atoumod par courrier en date du 06 mai 2021,

considérant qu'il appartiendra au Syndicat Mixte Atoumod de modifier ses statuts afin d'acte le retrait de la commune d'Yvetot et l'adhésion de la communauté de communes Yvetot Normandie, et de fixer en conséquence une nouvelle répartition des contributions versées par ses membres,
 considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 08/06/2021

Article 1^{er} – D'approuver le principe d'une adhésion au Syndicat Mixte Atoumod.

Article 2 – D'autoriser l'adhésion de la communauté de communes, par substitution à la ville d'Yvetot, au Syndicat Mixte Atoumod.

Article 3 – De valider la reprise par la communauté de communes de la participation financière de la commune d'Yvetot au budget du Syndicat Mixte Atoumod, du fait du transfert de la compétence mobilité.

Article 4 – D'acter le transfert de propriété du matériel Atoumod mis à disposition par la ville d'Yvetot au transporteur chargé de l'exécution de son réseau urbain à la communauté de communes.

Article 5 – D'approuver les statuts joints à la présente délibération.

Article 6 – De proposer M. Gérard CHARASSIER à l'élection du représentant titulaire et M. Eric RENEE à l'élection du représentant suppléant pour représenter la communauté de communes au sein du comité syndical.

Article 7 – D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à cette adhésion.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

